

ASSOCIATION FONCIERE
DE REMEMBREMENT
Mairie
37110 – LES HERMITES

Convocation du 27 janvier 2011
Membres en exercice 7
Présents 5 Votants 5
Exprimés 5 Pour 5
 Contre 0

Objet : approbation du compte de gestion 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE
L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LES HERMITES
Séance Ordinaire du 07 Février 2011**

Le sept février deux mille onze à 9 heures, le bureau de l'Association Foncière s'est réuni au lieu ordinaire de ses réunions sous la présidence de M. Dominique TREMBLAY ;

Présents : MM. Dominique TRERMBLAY, Marcel HEGESIPPE, Jean-Claude NAUDIN, Daniel PASQUIER, Mme Annick GUILLIER ,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Guy SAUVAGE DE BRANTES, Arnaud CREPIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLIER

Le bureau de l'Association,

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- considérant le document transmis par Monsieur CLEMOT, Trésorier de Château Renault, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1°) Statuent sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 2°) Statuent sur la comptabilité des valeurs inactives

Et déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président
Dominique TREMBLAY

Envoyé à la Préfecture le 3 mars 2011
Rendu exécutoire le
Affiché le